



Reprise de dossier auto ecole

Par **Alf25**, le **09/01/2009** à **23:49**

bonsoir tout d'abord je remercie d'avance la (ou les) personne(s) qui vont se pencher sur mon cas

Ma femme qui à 22 ans ancienne habitante du département 55 est venus habité chez moi (dans le 25) depuis mars 2008 et depuis nous avons été dans plusieurs dizaines d'auto école dans les villes avoisinantes et aucunes auto école ne veut **reprendre son dossier** afin qu'elle puisse continuer sa formation prétextant que ils ont déjà trop de dossier chez eux!! et pas assez d'inspecteur à savoir que ma femme en est encore au stade du code ma question est simple ont t'il le droit de refuser de reprendre un dossier et si c'est le cas que dois je faire pour que ma femme puisse passer son permis chez moi?
merci bcp!!

Par **gloran**, le **11/01/2009** à **11:12**

Bienvenu dans le joli monde de l'auto-école. EH oui, les auto-écoles refusent les dossiers de gens presque prêts à passer le permis, car ça leur coût une place aux examens pour quelqu'un qui rapportera moins.

Seule solution : trouver LA bonne auto-école, celle, sérieuse, qui a pignon sur rue depuis 25-30 ans, et si possible chez laquelle vous êtes passé quand vous aviez 18 ans.

C'est ce que j'ai fait avec mon épouse en quittant Paris, elle a pu reprendre ses cours sur Villeneuve d'Ascq. Mieux, à 15 jours de la fin de son code, l'auto école lui a permis de passer le permis 2 fois, elle l'a eu la seconde fois à J-2 de la fin du code. Chapeau bas sur de tels vrais professionnelles noyés dans un océans d'arnaqueurs profiteurs d'un système obsolète à

réformer d'urgence...